

05 fév 2021 -16:23

Appartient à Conseil des ministres du 5 février 2021

Confirmation des arrêtés ministériels de soutien aux organisateurs d'événements

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui confirme les arrêtés ministériels des 14 septembre et 15 décembre 2020 relatifs aux activités à caractère privé ou public, de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive et récréative.

Les mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19 doivent être maintenues plus longtemps que prévu initialement et le secteur des événements continue à être particulièrement touché par les conséquences de la pandémie. Il n'a d'ailleurs pas encore été établi quand et dans quelles conditions les événements pourront avoir lieu à l'avenir. Pour ces raisons, les organisateurs d'événements devront continuer à faire face à de graves problèmes de liquidités. En application du Code de droit économique, les arrêtés ministériels des 14 septembre 2020 et 15 décembre 2020 doivent être confirmés par un arrêté royal délibéré en conseil des ministres

L'arrêté ministériel du 14 septembre 2020 aide les organisateurs d'événements à faire face aux conséquences économiques des mesures prises par le gouvernement et prévoit que l'organisateur d'un événement annulé puisse faire le choix, non de rembourser, mais de délivrer un bon à valoir dans les deux ans au détenteur du titre d'accès à l'événement. Vu le contexte inchangé, l'arrêté ministériel du 15 décembre 2020 a prolongé ces mesures jusqu'au 1er juillet 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be